

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 32056 Numéro SIREN : 844 825 331 Nom ou dénomination : A.S.T

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2022 sous le numéro de dépôt 56514



20220565142021

DATE DEPOT : 07/06/2022

N° DE DEPOT : 56514

N° GESTION : 2018B32056

N° SIREN : 844825331

DENOMINATION : A.S.T

ADRESSE : 155 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

MILLESIME : 2021

«SASU A.S.T»

**Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS**

RCS : 844 825 331

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 30 544 Euros (Bénéfice) au poste suivant :

- REPORT À NOUVEAU : 30 544 Euros

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 1 Juin 2022.

al. 2022.3

«SASU A .S.T»
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 Paris
RCS : 844 825 331

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1 Juin 2022

L'an deux mille vingt deux
le 1 juin,

Le soussigné, Monsieur AKDADER Samir né le 30/01/1983 à Bejaia
(ALGERIE), demeurant 27 Rue Mario Capra, 94 400 VITRY SUR SEINE agissant en
qualité de Président et actionnaire unique de la SASU A.S.T, déclare statuer sur l'ordre
du jour

AS

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé et gérant unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ; tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 30 544 Euros.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'actionnaire et président unique décide d'affecter ce résultat déficitaire de 30 544 Euros la manière suivante :

- REPORT À NOUVEAU : 30 544 Euros

L'associé et gérant, après lecture du rapport sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé et gérant unique.

MR AKDADER Samir



SASU A.S.T

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

RCS : 844 825 331

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2021

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons tout d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 529 969 Euros. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 491 401 Euros dégageant un bénéfice d'exploitation de 38 568 Euros.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 93% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers, exceptionnels à 30 544 Euros (Bénéfice).

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du code de commerce.

LE GÉRANT

MR AKDADER Samir



«SASU A.S.T»

SARL AU CAPITAL DE 20 000 EUROS

155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 dont le total du bilan est de **267 701 Euros** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **529 969 Euros** et dégageant un bénéfice net de **30 544 Euros**

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients	163 353 Euros
Autres	12 359 Euros

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs & comptes rattachés	95 320 Euros
Autres dettes	87 098 Euros

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avance	90 Euros
-----------------------------	----------

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Remplir ce formulaire (article 370 du Code de Commerce)
Afin de l'Etat général des impôts

N° de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise SAS A.S.T

Adresse de l'entreprise 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS

SIRET

8 4 4 8 2 5 3 3 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

ACTIF

Exercice N

Exercice N-1

Exercice N de l'exercice

Exercice N-1 de l'exercice

Net

Net

ACTIF	Description	Code	Exercice N	Exercice N-1
			31122021	31122020
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		
	Fonds commercial*	010		
	Autres*	014		
	Immobilisations corporelles*	028	109 150	40 067
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières* (I)	040	2 729	2 729
	Total I (5)	044	111 879	40 067
	Stocks	050		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		
ACTIF CIRCULANT	Marchandises*	060		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		
	Créances (2)	068	163 353	163 353
	Clients et comptes rattachés*	068		
ACTIF CIRCULANT	Autres* (3)	072	12 359	7 648
	Valeurs mobilières de placement	080		
	Disponibilités	084	20 087	20 087
	Charges constatées d'avance*	088	90	90
ACTIF CIRCULANT	Total II	092	195 889	195 889
	Total général (I + II)	110	307 768	113 010

PASSIF

Exercice N

Exercice N-1

NET

NET

PASSIF	Description	Code	Exercice N	Exercice N-1
			NET	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	20 000	20 000
	Fonds de réévaluation	124		
	Réserve légale	128	2 000	2 000
	Réserves réglementées*	130		
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (dont réserve relative à l'actif et à l'exercice en cours d'exercice)	131		
	Report à nouveau	134	8 638	14 392
	Résultat de l'exercice	136	30 544	(5 754)
	Provisions réglementées	140		
CAPITAUX PROPRES	Total I	142	61 182	30 638
	Provisions pour risques et charges	154		
	Total II	154		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156	24 101	8 403
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	168	95 320	27 172
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1...)	169	87 098	46 796
DETTES	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	206 519	82 372
	Total général (I + II + III)	180	267 701	113 010

REMARQUES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises en cours de l'exercice*	162
	(3) Dont comptes courants d'associés d'exercice	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées en cours de l'exercice*	164

IMPORTANT : Ne pas attacher ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être déclarées.

AS

AS

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2022Formulaire d'annexes (article 392 Section
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T

N° : ☐

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406				
	Autres	410	412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426				
	Constructions	430	432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450	452		454		456				
	Matériel de transport	460	64 967 462	44 183	464		466	109 150			
	Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476				
	Immobilisations financières	480	2 729 482		484		486	2 729			
	TOTAL	490	67 695 492	44 183 494	496	111 879					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements effectués au cours de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497		499		501		503		
	Autres immobilisations incorporelles	500	502		504		506		508		
	Terrains	510	512		514		516		518		
	Constructions	520	522		524		526		528		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532		534		536		538		
	Installations générales, agencements divers	540	542		544		546		548		
	Matériel de transport	550	16 382 552	23 685	554		556	40 067			
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566				
TOTAL	570	16 382 572	23 685 574	576	40 067						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à fiscalité normale, 12,5 % pour les entreprises à fiscalité réduite) Si les plus-values sont imposables, le montant des plus-values est à reporter sur le formulaire 2033-ANOT									
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5					
de fonds à fonds, de fonds à services ou de services à fonds											
le patrimoine privé y compris les produits de la propriété immobilière											
Immobilisations	Valeur d'origine*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Coût d'acquisition*	Plus ou moins-values					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,5 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	576	580	582	584	586	588	590	592			
Plus-values taxées à 19 % (1)		579	Régularisations		590	593	594	595			
TOTAL					596	598	599	600			

* Des explications complémentaires sont données dans la notice 2033-ANOT

(1) Ces plus-values sont taxées à 19 % en application des articles 392 bis 1 A, 392 bis 2 A, 392 bis 3 A, 392 bis 4 A, 392 bis 5 A, 392 bis 6 A, 392 bis 7 A, 392 bis 8 A, 392 bis 9 A, 392 bis 10 A, 392 bis 11 A, 392 bis 12 A, 392 bis 13 A, 392 bis 14 A, 392 bis 15 A, 392 bis 16 A, 392 bis 17 A, 392 bis 18 A, 392 bis 19 A, 392 bis 20 A, 392 bis 21 A, 392 bis 22 A, 392 bis 23 A, 392 bis 24 A, 392 bis 25 A, 392 bis 26 A, 392 bis 27 A, 392 bis 28 A, 392 bis 29 A, 392 bis 30 A, 392 bis 31 A, 392 bis 32 A, 392 bis 33 A, 392 bis 34 A, 392 bis 35 A, 392 bis 36 A, 392 bis 37 A, 392 bis 38 A, 392 bis 39 A, 392 bis 40 A, 392 bis 41 A, 392 bis 42 A, 392 bis 43 A, 392 bis 44 A, 392 bis 45 A, 392 bis 46 A, 392 bis 47 A, 392 bis 48 A, 392 bis 49 A, 392 bis 50 A, 392 bis 51 A, 392 bis 52 A, 392 bis 53 A, 392 bis 54 A, 392 bis 55 A, 392 bis 56 A, 392 bis 57 A, 392 bis 58 A, 392 bis 59 A, 392 bis 60 A, 392 bis 61 A, 392 bis 62 A, 392 bis 63 A, 392 bis 64 A, 392 bis 65 A, 392 bis 66 A, 392 bis 67 A, 392 bis 68 A, 392 bis 69 A, 392 bis 70 A, 392 bis 71 A, 392 bis 72 A, 392 bis 73 A, 392 bis 74 A, 392 bis 75 A, 392 bis 76 A, 392 bis 77 A, 392 bis 78 A, 392 bis 79 A, 392 bis 80 A, 392 bis 81 A, 392 bis 82 A, 392 bis 83 A, 392 bis 84 A, 392 bis 85 A, 392 bis 86 A, 392 bis 87 A, 392 bis 88 A, 392 bis 89 A, 392 bis 90 A, 392 bis 91 A, 392 bis 92 A, 392 bis 93 A, 392 bis 94 A, 392 bis 95 A, 392 bis 96 A, 392 bis 97 A, 392 bis 98 A, 392 bis 99 A, 392 bis 100 A

AS

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Régime d'imposition (article 392.5 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Appropriations, dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont provisions exceptionnelles de 30 G	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Fonds de 30 G	700	703
Incorporations	710	715
Terminés	720	725
Contructions	730	735
Imm. techniques mat. et outillage	740	745
Imm. générales, agro- commerce autres des	750	755
Matériel de transport	760	765
Autres immobilisations corporelles		
TOTAL	770	775

C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ACQUISITION DE L'IMPÔT
	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état de même modèle)
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	832	4 317
Déficits transférés de plan droit (article 239-B-2 du CGI)	203	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	204	
Déficits imputés	933	4 317
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	990	
Total des déficits restant à reporter	970	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	325	381
Collecteurs personnels obligatoires de l'exploitant *	326	380
N° du centre de gestion agréé		368
Montant de la TVA collectée	374	87 136
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	59 549
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	393	
Aides perçues ayant droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 239 bis du CGI pour l'entreprise d'insertion	396	
Montant de l'avantage en nature qui a droit à un amortissement exceptionnel chez l'exploitant inscrit dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des exonérations concernent cette rubrique figurant dans le cadre n° 2033-B-SD.

INFORMATIONS NON PRESENTES EN LIGNE 322 DU TABLEAU N° 2033-B-SD : Les déclarations de l'exploitant doivent être télétransmises.

21/11/22

AS